

Brochure / « Droit de protection de l'adulte »

Droit de protection de l'adulte

Haute Ecole de travail social, HES-SO Valais-Wallis, Sierre



Au 1er janvier 2013 est entré en vigueur le nouveau droit de protection de l'adulte. Parler de droit signifie utilisation d'un langage propre à cette discipline et parfois hermétique au « commun des mortels ». Les nombreuses et nombreux professionnel-le-s amené-e-s à travailler dans le domaine de la protection de l'adulte peuvent faire appel à des ouvrages spécialisés ainsi qu'à des formations pointues afin de se familiariser avec ce « nouveau » droit.

Cependant, peu d'outils sont disponibles pour informer la population de manière générale. C'est pourquoi, à la Haute Ecole de Travail Social de Sierre, nous avons décidé, à l'aide d'étudiant-e-s dans le cadre d'un module libre, de créer un outil permettant d'appréhender les principaux chapitres du droit de protection de l'adulte de manière simple et vulgarisée.

Nous avons opté pour une présentation sous forme de brochure, illustrée de dessins et présentant toute une série de questions-réponses qui permettent au néophyte d'appréhender le sujet de manière simple et pratique.

La brochure peut être commandée à la HETS de Sierre, melanie.peter@hevs.ch